

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2814

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Quartier du Mont-Blanc - Réaménagement des espaces extérieurs - Quatrième tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville de Rillieux la Pape, il est prévu d'engager une quatrième tranche de l'opération de requalification des espaces extérieurs du quartier du Mont-Blanc débutée en 2000.

Le quartier du Mont-Blanc est situé sur un promontoire qui domine la balme du Rhône. Ce quartier de 870 logements est desservi par une unique voie et paraît relativement isolé par sa situation géographique, bien qu'assez peu éloigné des équipements et des commerces.

Il a fait l'objet d'un projet global de requalification comprenant notamment la réhabilitation des logements, le renforcement des équipements, l'amélioration de la gestion de proximité. C'est dans ce projet global que s'inscrit la quatrième tranche de l'opération de réaménagement des espaces extérieurs. Les parcelles situées dans le périmètre de l'opération sont de domanialité commune de Rillieux la Pape, Erilia et Communauté urbaine.

Les trois premières tranches ont permis de clarifier les usages du quartier en améliorant considérablement les espaces de circulation piétonne et automobile, la position et l'offre de places de stationnement, le traitement des pieds d'immeubles et les espaces de jeux d'enfants et de détente.

La réorganisation des espaces devra permettre :

- une meilleure lisibilité des espaces et de leurs fonctions,
- la prise en compte des usages et des pratiques des habitants,
- la clarification des domanialités,
- une offre accrue de places de stationnement,
- une gestion ultérieure aisée et peu onéreuse.

Ce projet avait fait l'objet d'une autorisation de programme pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 170 000 € par délibération du conseil de Communauté en date du 20 septembre 2004.

Le coût des travaux est évalué aujourd'hui à 1 500 000 € TTC, incluant l'extension du périmètre de l'opération pour intégrer l'entrée du groupe scolaire situé à proximité immédiate, afin de répondre à la sécurisation de la traversée piétonne.

La Communauté urbaine en confiera la réalisation à un mandataire. Le montant du mandat est estimé à 2 000 000 € TTC rémunération incluse.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération (tout frais compris) est estimée à 2 120 000 € TTC.

Son financement pourrait être le suivant :

- ANRU	154 000 €
- région Rhône-Alpes	332 000 €
- Communauté urbaine	1 634 000 €

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée (170 000 €), l'autorisation de programme à individualiser aujourd'hui s'élève à 1 950 000 € en dépenses et 486 000 € en recettes.

Les travaux d'éclairage public, estimés à 160 000 € TTC, seront effectués et financés par la commune de Rillieux la Pape.

Les travaux pourraient se réaliser de 2006 à 2007.

Des conventions avec les différents propriétaires devront permettre de confier la création des aménagements décrits ci-dessus à la Communauté urbaine, maître d'ouvrage de l'opération et régleront les principes de modification des domanialités générées par le projet d'aménagement, la remise d'ouvrages réalisés ainsi que leur gestion.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 2 mai 2005 et du bureau restreint le 30 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la quatrième tranche de requalification du quartier du Mont-Blanc à Rillieux la Pape, pour un coût global prévisionnel d'opération estimé à 2 120 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- ANRU	154 000 €
- région Rhône-Alpes	332 000 €
- Communauté urbaine	1 634 000 €

2° - Autorise monsieur le président :

- a) - à solliciter les participations financières et à signer les conventions avec les tiers concernés,
- b) - à rembourser le mandataire pour les montants avancés.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 20 septembre 2004 pour l'opération n° 959 - Rillieux la Pape : GPV quartier Mont-Blanc (4° tranche) est complétée pour un montant de 1 950 000 € en dépenses et de 486 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 690 000 € en 2006
- . 1 160 000 € en 2007
- . 100 000 € en 2008

- pour les recettes :

- . 154 000 € en 2006
- . 182 000 € en 2007
- . 150 000 € en 2008

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,